

<https://eps-42.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article107>



Rappel du protocole sanitaire

- EPS et COVID -

Publication date: samedi 9 mai 2020

Copyright © EPS 42 - Tous droits réservés



Vous trouverez le protocole sanitaire complet pour la réouverture des écoles en cliquant [ici](#).

En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole (pp42-43)

- Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- **Rappeler aux parents** de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- font-family:"Calibri",sans-serif;mso-ascii-theme-font:minor-latin;mso-fareast-font-family:Calibri;mso-fareast-theme-font:minor-latin;mso-hansi-theme-font:minor-latin;mso-bidi-font-family:"Times New Roman";mso-bidi-theme-font:minor-bidi;mso-ansi-language:FR;mso-fareast-language:EN-US;mso-bidi-language:AR-SA>Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- **Privilégier des parcours sportifs individuels** permettant de conserver la distanciation physique.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.
- Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignant et les élèves.

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent leur tenue de sport dès le matin.

Points de contrôle :

Rappel du protocole sanitaire

- Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou à la mise en place de modalités de désinfection adaptées.
- Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.